

Comité de liaison

Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec

Rapport d'activité

2006-2007



2006-2007 *Table des matières*

<i>Mot des directions</i>	3
<i>Le comité de liaison en 2006-2007</i>	4
<i>Résumé des travaux</i>	5
<i>Bilan des travaux</i>	6
Efficacité énergétique	6
Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels	8
Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés (volet patrimonial)	9
Autres sujets discutés au comité de liaison	10
<i>Perspectives 2007-2008</i>	11

Le comité de liaison

Institué en 1999, le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec est une table d'échanges qui a le mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal. Grâce notamment à la diffusion d'information entre les deux organisations, à la mise en commun des points de vue et à l'examen approfondi des problématiques les concernant, les travaux du comité de liaison permettent des collaborations fructueuses et des prises de position conjointes sur tout sujet pouvant intéresser les deux parties.

Le comité de liaison relève directement des directions de l'UMQ et d'Hydro-Québec. Il doit soumettre à l'approbation des deux organismes ses recommandations, avis, projets d'entente ou tout autre document issu de ses travaux. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé aux assises de l'UMQ.

Photos de la couverture: *En bas à gauche:* Travaux d'enfouissement des réseaux câblés à Saint-Hyacinthe. *En haut à gauche:* Lancement du document *Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels: guide des bonnes pratiques*. De gauche à droite: Denis Lapointe (maire, Salaberry-de-Valleyfield), Serge Y. Pottie (vice-président – Réseau, Hydro-Québec Distribution), Robert Chicoine (président, Ordre des urbanistes du Québec) et Michel Bergeron (président, Corporation des maîtres électriciens du Québec). *À droite:* Sainte-Agathe-des-Monts.

2006-2007 *Mot des directions*

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Hydro-Québec sont heureuses de présenter le huitième rapport d'activités de leur comité de liaison.

L'exercice 2006-2007 a permis de franchir une étape importante dans le dossier de l'efficacité énergétique. Après deux ans de travaux, le **comité technique conjoint sur le PGEE – volet municipal** a remis son rapport final le 7 décembre 2006. Le document contient plus d'une douzaine de recommandations visant à faciliter le déploiement des programmes commerciaux d'Hydro-Québec et la réalisation de projets d'efficacité énergétique en milieu municipal.

En s'appuyant sur des conclusions du comité technique, l'UMQ et Hydro-Québec ont conclu une entente de partenariat qui prévoit notamment la mise en place par l'UMQ d'un **comptoir de services énergétiques**. Ce comptoir fournira un appui aux membres de l'UMQ qui désirent explorer, planifier ou mettre en œuvre des initiatives ou des projets en matière d'efficacité énergétique.

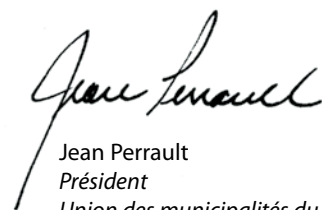
Par ailleurs, le 16 avril 2007 avait lieu le lancement du document **Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels : guide des bonnes pratiques**. Résultat d'une réflexion collective de l'UMQ, d'Hydro-Québec et de sept autres partenaires, dont la Corporation des maîtres électriciens du Québec et l'Ordre des urbanistes du Québec, ce guide propose des solutions pour favoriser une intégration visuelle et fonctionnelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels. Il devrait constituer un outil de référence précieux pour les propriétaires d'immeubles résidentiels ainsi que pour les professionnels de la construction et de la rénovation.

Enfin, le 7^e Colloque sur la sécurité civile, tenu à Saint-Hyacinthe en février 2007, a donné l'occasion à des représentants de l'UMQ et d'Hydro-Québec d'animer conjointement un atelier sur les pannes d'électricité et la planification de la sécurité civile à l'échelle municipale. Ils y ont présenté les résultats des travaux du comité de liaison en matière d'optimisation des relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence.

Nous vous invitons à prendre connaissance des diverses activités qui se sont déroulées au cours des douze derniers mois. Comme chaque année depuis la création du comité, de nombreux collaborateurs ont apporté une réflexion de qualité sur les dossiers en cours. Nous tenons à les remercier, car cet apport est essentiel au maintien d'un partenariat soutenu et constructif entre les municipalités et Hydro-Québec.

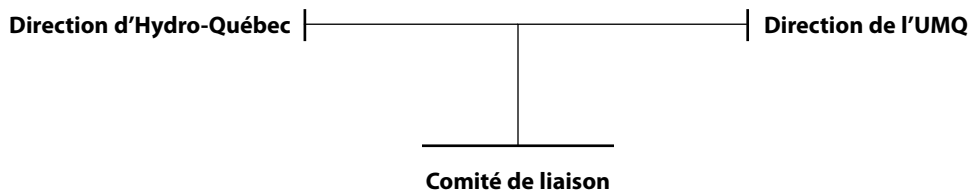


Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives et secrétaire générale
Hydro-Québec







Jean Perrault
Président
Union des municipalités du Québec

2006-2007 Le comité de liaison



MEMBRES D'HYDRO-QUÉBEC

Maria Vaccaro, coordonnatrice <i>Chef – Affaires gouvernementales et collectivités, direction principale – Planification stratégique et relations gouvernementales</i>		Danielle Lapointe <i>Directrice – Planification et efficacité, Hydro-Québec Distribution</i>	
Jean Bouchard <i>Directeur – Plans et stratégies d'affaires, vice-présidence – Réseau, Hydro-Québec Distribution</i>		Mark Saucier <i>Directeur – Efficacité énergétique, vice-présidence – Service à la clientèle, Hydro-Québec Distribution</i>	
		François Joly, secrétaire <i>Conseiller – Affaires régionales, direction principale – Planification stratégique et relations gouvernementales</i>	

MEMBRES DE L'UMQ

	Marc Croteau, coordonnateur <i>Directeur général, UMQ</i>		Denis Lapointe* <i>Maire, Salaberry-de-Valleyfield</i>
	Robert Coulombe <i>Premier vice-président, UMQ Maire, Maniwaki</i>		Gérald Lemoyne <i>Maire, Baie-James et Lebel-sur-Quévillon</i>
	Jean Langevin, secrétaire <i>Conseiller aux politiques, UMQ</i>		

* M. Lapointe a présidé les travaux du comité de liaison au cours de l'exercice 2006-2007.

	Représentants de l'UMQ	Représentants d'Hydro-Québec	Autres	
	Travaux reportés au printemps 2007			
	Comité technique sur les conventions techniques normalisées			
Travaux terminés	Comité technique conjoint FQM – Hydro-Québec – UMQ sur le PGEE – volet municipal	Gilles Beaudoin (Laval) Pierre Chouinard (Laval) Jean Langevin (UMQ) Jean Rochette (Québec)	Daniel Bazinet Christiane Bergeron Michel Lanoie Gérard Roberge*	Éric De La Sablonnière (FQM, MRC de L'Assomption) Nicolas Fleury (FQM) Renaud Guillot (MAMR) Jocelyne Lecavalier (FQM, Carignan)
	Groupe de travail sur le document <i>Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels: guide des bonnes pratiques</i>	Gervais Beaulieu (Blainville) Jean Langevin (UMQ) Liliane Moreau (Gatineau) Pierre Ratté (Saint-Jérôme)	Roger Desbiens Jacinthe Gagnon* Mario Grondin Normand Guitard Fabiola Renaud	Organismes partenaires: Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec – Qualité habitation Corporation des maîtres électriciens du Québec Fédération québécoise des municipalités Ordre des architectes du Québec Ordre des technologues professionnels du Québec Ordre des urbanistes du Québec Régie du bâtiment du Québec

* Responsable du comité ou du groupe de travail.

2006-2007 *Résumé des travaux*

Dossier	État d'avancement et résultat
Efficacité énergétique	<p>Décembre 2006 Dépôt au comité de liaison du rapport final du comité technique conjoint sur le PGEE – volet municipal.</p> <p>23 février 2007 Accord de principe de l'UMQ quant à la ratification d'une entente de partenariat Hydro-Québec – UMQ en matière d'efficacité énergétique. L'entente prévoit notamment la mise sur pied d'un comptoir de services énergétiques qui soutiendra les membres de l'UMQ dans la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique.</p> <p>Mai 2007 Signature de l'entente prévue aux Assises 2007 de l'UMQ.</p>
Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels	<p>2006 Achèvement du document <i>Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels: guide des bonnes pratiques</i>. Neuf partenaires ont collaboré à la préparation du guide, dont Hydro-Québec, l'UMQ, la FQM, la Corporation des maîtres électriciens du Québec et l'Ordre des urbanistes du Québec.</p> <p>16 avril 2007 Lancement du guide.</p>
Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés	<p>Septembre 2006 Présentation au comité de liaison du Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel. Ce programme remplace le programme gouvernemental suspendu en avril 2005.</p>
Conventions techniques normalisées	<p>Juin 2006 Report au printemps 2007 des travaux du comité technique sur les conventions techniques normalisées applicables aux projets de branchement électrique ou de télécommunications. Les membres du comité pourront ainsi prendre en compte la décision de la Régie de l'énergie quant à la révision du règlement 634 relatif aux conditions de service d'électricité.</p>

L'efficacité énergétique au centre des travaux du comité de liaison

Le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec a tenu deux réunions de travail durant le dernier exercice, soit en septembre 2006 et en mars 2007. Les travaux du comité de liaison et des comités techniques ont conduit aux résultats suivants :

- le dépôt du rapport final du comité technique conjoint sur le PGEE – volet municipal et entente de partenariat Hydro-Québec – UMQ en matière d'efficacité énergétique;
- la réalisation du document *Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels : guide des bonnes pratiques*;
- le lancement du volet patrimonial du Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés.

Outre ces grands dossiers, trois autres sujets ont retenu l'attention du comité de liaison :

- hausse des tarifs de location d'espace sur les poteaux et de circuits électriques au fins de l'éclairage public;
- microproduction;
- participation conjointe Hydro-Québec – UMQ au 7^e Colloque sur la sécurité civile.

Efficacité énergétique

Le 5 novembre 2004, le comité de liaison approuvait la mise en place du comité technique conjoint sur le PGEE – volet municipal. Ce comité tripartite (FQM, Hydro-Québec et UMQ) avait notamment pour mandat de :

- concevoir et planifier des mécanismes, des mesures concrètes ou toute autre modalité qui faciliteront le développement de démarches commerciales auprès de la clientèle municipale dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique (PGEE) d'Hydro-Québec;
- analyser la pertinence de mettre en œuvre de nouvelles interventions en efficacité énergétique dans les domaines de l'éclairage public, du logement social, de la rénovation urbaine ainsi que de la réglementation municipale touchant l'aménagement et l'urbanisme.

Recommandations du comité technique

Le 7 décembre 2006, le comité technique déposait son rapport final contenant treize recommandations, soit plus d'une trentaine de mesures regroupées sous trois thèmes :

- **Développement des interventions commerciales** auprès de la clientèle municipale : Parmi les sujets abordés, on peut mentionner le financement des projets, la sensibilisation des élus et des gestionnaires municipaux à l'efficacité énergétique, la formation, le développement d'outils et le support technique ainsi que les modalités d'application des divers programmes d'Hydro-Québec offerts à la clientèle municipale.
- **Implantation de projets d'efficacité énergétique** en milieu municipal : Le comité technique insiste notamment sur l'importance de mettre en place des mécanismes d'accompagnement des responsables municipaux de projets d'efficacité énergétique et sur les indicateurs de gestion des dépenses énergétiques.

*Partenariat en efficacité
énergétique*

*Comptoir multiservices
en énergie de l'UMQ*

- **Nouveaux secteurs d'intervention:** Le comité technique a exploré les nouvelles avenues d'intervention en matière d'efficacité énergétique, en particulier dans les domaines de l'éclairage public, du logement social, de la rénovation urbaine ainsi que de l'aménagement et de l'urbanisme.

Le comité de liaison a accueilli favorablement le rapport du comité technique. Devant l'ampleur et le nombre des mesures proposées, il a été convenu de prioriser certaines d'entre elles et de les consigner dans une entente de partenariat entre l'UMQ et Hydro-Québec. L'entente devrait être signée au cours des Assises 2007 de l'UMQ. D'une durée initiale de deux ans, elle prévoit entre autres la réalisation des mesures suivantes :

- Formule d'accompagnement en efficacité énergétique: L'UMQ créera un comptoir multiservices en énergie afin de soutenir les intervenants municipaux dans l'exploration, la planification et la mise en œuvre d'initiatives ou de projets d'efficacité énergétique.
- Campagne de sensibilisation des élus: Au cours des deux prochaines années, l'UMQ invitera des représentants d'Hydro-Québec à des rencontres particulières avec des élus afin de favoriser les échanges sur les enjeux et les perspectives de l'efficacité énergétique en milieu municipal.
- Formation technique sur la gestion de projets d'efficacité énergétique: L'UMQ et Hydro-Québec, avec la collaboration probable d'autres partenaires, offriront une formation aux gestionnaires municipaux d'immeubles et d'équipements.
- Promotion de l'efficacité énergétique: Parmi les mesures de communication envisagées, Hydro-Québec remettra un prix spécial aux assises annuelles de l'UMQ. Le prix sera attribué à une municipalité qui se sera particulièrement illustrée par ses réalisations dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Au cours des prochains mois, l'UMQ et Hydro-Québec consacreront des efforts soutenus à la réussite des diverses mesures contenues dans l'entente de partenariat. Par ailleurs, certaines des recommandations du comité technique ont déjà été réalisées ou font l'objet de discussions parallèles. Le comité de liaison assurera en 2007 une vigie active de l'ensemble du dossier et proposera, au besoin, d'autres formes de collaboration que celles qui sont prévues à l'entente.

Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels

La population est de plus en plus sensible aux éléments d'infrastructure qui ont un impact sur l'environnement. La préservation et la mise en valeur des paysages, l'esthétique des bâtiments, l'intégration harmonieuse du mobilier urbain et des services publics sont des facteurs qui assurent la qualité du milieu de vie. Mais une question se pose : les installations de branchement des bâtiments résidentiels peuvent-elles se faire plus discrètes ?

Au cours des dernières années, un groupe de travail réunissant l'UMQ, Hydro-Québec et sept autres partenaires, issus des milieux de la construction et de la rénovation résidentielle, a fait le point sur l'intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels. Le 16 avril 2007, Hydro-Québec et l'UMQ procédaient au lancement du document *Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels : guide des bonnes pratiques*.

Abondamment illustré, ce guide propose une démarche d'analyse centrée sur le choix optimal quant à l'emplacement des équipements et sur l'application de mesures d'atténuation simples. En plus de décrire les rôles et les responsabilités des intervenants de même que le cadre réglementaire, il détaille diverses mesures d'atténuation générales et particulières qu'il est possible de mettre en œuvre. On y trouve aussi une série de fiches techniques, faciles à consulter, qui présentent un éventail de solutions adaptées aux situations les plus courantes, qu'il s'agisse de travaux visant le réseau ou d'interventions sur les bâtiments.

Les auteurs de ce document estiment qu'il deviendra un outil de référence précieux non seulement pour les propriétaires d'immeubles résidentiels et les professionnels de la construction et de la rénovation, mais également pour les intervenants municipaux, en particulier les urbanistes.

En s'appuyant sur les principes développés dans le guide, l'UMQ entend élaborer un règlement municipal type en matière d'installations de branchement. Il s'agira d'un outil supplémentaire mis à la disposition des municipalités désireuses d'agir dans ce domaine.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le guide auprès de l'UMQ ou le consulter à l'adresse suivante : www.hydroquebec.com/municipal/publications.html.



Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels : guide des bonnes pratiques

Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés (volet patrimonial)

Hydro-Québec a présenté au comité de liaison le nouveau « Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel ». Lancé à la fin de septembre 2006, ce programme a été élaboré et sera déployé par Hydro-Québec en collaboration avec les entreprises de télécommunications et l'Association des compagnies de téléphone du Québec. Il prend la relève du programme auparavant géré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).

Le nouveau programme s'adresse aux municipalités qui souhaitent obtenir une aide financière pour enfouir les lignes de distribution aérienne présentes sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel. Il s'articule autour des principaux éléments suivants :

- La gestion, la coordination et le secrétariat du programme sont assurés par Hydro-Québec.
- Un comité de coordination, composé de représentants d'Hydro-Québec et des entreprises de télécommunications, est responsable de l'approbation et de la planification des projets, tandis que l'annonce des projets est faite conjointement avec la municipalité concernée.
- Hydro-Québec assure le suivi des projets autorisés et transmet régulièrement de l'information à ce sujet au comité de coordination.

En ce qui a trait au financement du programme, les entreprises de téléphonie, les câblodistributeurs et Hydro-Québec ont convenu de maintenir la même participation financière que dans l'ancien programme du MRNF. Ainsi, Hydro-Québec paiera tous les travaux civils et électriques touchant ses installations, ce qui représente un engagement financier équivalent à environ 50 % du coût global d'un projet autorisé. Les entreprises de télécommunications couvriront le coût d'établissement des nouveaux réseaux câblés, soit environ 50 % de la valeur des travaux de télécommunications.

Les municipalités, pour leur part, financeront un pourcentage plus important du coût global d'enfouissement des réseaux existants par rapport à l'ancien programme gouvernemental. Elles se chargeront notamment des frais d'ingénierie et d'avant-projet ainsi que de tous les coûts liés aux ouvrages civils, au retrait des réseaux aériens et à la modification des entrées de service. Ces dépenses peuvent représenter près de 30 % de la valeur globale des projets.

Outre la poursuite des projets déjà autorisés par le MRNF, le programme multipartenaires permettra l'autorisation de nouveaux projets entre 2006 et 2010.

Les municipalités intéressées peuvent obtenir de l'information sur le programme multipartenaires à l'adresse suivante : www.hydroquebec.com/municipal/publications.html.



Programme multipartenaires d'enfouissement des réseaux câblés

Autres sujets discutés au comité de liaison

Mesures d'urgence

En avril 2006, la FQM, Hydro-Québec et l'UMQ rendaient public le document *Pannes d'électricité: Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale*. Ce document fournit au planificateur des mesures d'urgence un portrait d'ensemble de la gestion des pannes d'électricité à Hydro-Québec, en plus de décrire le processus de communication entre la municipalité, Hydro-Québec et la Sécurité civile durant une panne majeure. Il propose notamment une démarche et des outils d'aide à la planification qui permettent à la municipalité de bien se préparer à une panne majeure.

Les organisateurs du 7^e Colloque sur la sécurité civile, tenu à Saint-Hyacinthe en février 2007, ont invité M. Daniel Galarneau (UMQ, Blainville) et M^{me} Magali Nardoza (Hydro-Québec) à animer un atelier sur les pannes d'électricité et la planification de la sécurité civile à l'échelle municipale. Les congressistes se sont ainsi familiarisés avec les mesures proposées par le comité de liaison pour optimiser les relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence.

Location d'espace sur les poteaux et de circuits électriques pour l'éclairage public

En septembre 2006, Hydro-Québec présentait au comité de liaison un projet d'ajustement tarifaire pour la location d'espace sur les poteaux et de circuits électriques aux fins de l'éclairage public. Cette hausse, effective depuis le 1^{er} avril 2007, fait suite à une période de six ans de gel tarifaire. Malgré le caractère relativement modeste de la hausse, le comité de liaison a fait valoir l'importance d'informer le plus rapidement possible les municipalités touchées. Aussi, dès l'automne 2006, Hydro-Québec a transmis à ces municipalités une lettre les informant sur le coût induit par cet ajustement.

Microproduction

Conformément aux orientations contenues dans la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, Hydro-Québec déposera à la Régie de l'énergie un programme d'achat d'énergie issue de la microproduction. Le programme vise des projets de production de petite capacité (de 50 kW à 1 MW) qui font appel à des sources d'énergie renouvelable, telles que l'éolien, la biomasse provenant d'activités agricoles et de lieux d'enfouissement, la biomasse forestière et l'hydraulique. En vue de définir les modalités du programme, Hydro-Québec souhaite consulter les intervenants intéressés, notamment ceux du monde municipal.

Le programme de microproduction a été présenté au comité de liaison à l'automne 2006. Différentes démarches de consultation ont été ou seront amorcées au cours des prochains mois afin de déterminer l'intérêt des promoteurs municipaux, de définir les modalités techniques du programme et d'évaluer le potentiel des projets.

2007-2008 Perspectives

Voici un aperçu des sujets qui seront traités en 2007-2008 par le Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec :

- poursuite des travaux devant conduire à la publication d'un document de référence en matière d'évaluation foncière des immeubles d'Hydro-Québec;
- suivi des recommandations du comité technique conjoint sur le PGEE – volet municipal, notamment la mise en place par l'UMQ d'un comptoir multiservices en énergie;
- poursuite des travaux du comité technique chargé d'analyser les conventions techniques normalisées;
- élaboration d'un règlement municipal type relatif aux installations de branchement aux bâtiments résidentiels.

En plus de suivre l'évolution des dossiers en cours, vous êtes invités à faire part de vos attentes et de vos préoccupations aux membres du comité de liaison, afin que ses travaux continuent de refléter le plus fidèlement possible les priorités du monde municipal et d'Hydro-Québec.

1954



2006

Pour toute information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec, veuillez communiquer avec :

François Joly

Hydro-Québec

Téléphone : 514 289-2211, poste 2510

Télécopieur : 514 289-4488

Courriel : joly.francois@hydro.qc.ca

Jean Langevin

Union des municipalités du Québec

Téléphone : 514 282-7700, poste 236

Télécopieur : 514 282-8893

Courriel : jlangevin@umq.qc.ca

Préparé en collaboration avec
l'Union des municipalités du Québec
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Mai 2007

2007G126